

Règlement général de protection des données (RGPD)

Politique de confidentialité des salariés suivis au sein de votre service de prévention et de santé au travail



1. Pour quelles raisons vos données personnelles sont-elles utilisées ?

Dans le cadre de ses missions, AST74 met en œuvre des traitements de données personnelles :

– Dans le respect de son obligation légale (art. L4621–1 à L4644–1 du Code du travail) les traitements nécessaires sont :

- Compléter, constituer et gérer le dossier médical en santé au travail ;
- Permettre au service de prévention et de santé au travail de rédiger la fiche d'entreprise qui est un document informant l'employeur des risques professionnels et des effectifs des travailleurs qui y sont exposés, ainsi que des moyens de prévention mis en œuvre ou préconisés ;
- Avec votre consentement préalable :
- Accéder et alimenter votre dossier médical partagé (DMP, art. L1111–17 du Code de la santé publique).

2. Quelles sont les données traitées ?

Vos données d'identification : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, numéro de téléphone, adresse de votre domicile, adresse électronique ;

Vos données médicales : rendez-vous médicaux, carnets de vaccinations, catégorie de surveillance médicale (simple ou renforcé), ou éventuelle reconnaissance de travailleur handicapé ; éventuelle inaptitude ou handicap, éventuelles pathologies, traitement médicaux et paramédicaux y afférents ;

Vos données familiales : nombre de frères et sœurs, situation familiale, nombre d'enfants, et dates de naissance des enfants, nombre de personnes à charge ;

Vos données professionnelles : poste de travail, date d'embauche et type de contrat de travail.

3. Quelles mesures de sécurité sont mises en place ?

AST74 met en place des mesures techniques et organisationnelles rigoureuses pour garantir la sécurité de vos données. Cela inclut des habilitations d'accès, le chiffrement des données, une authentification forte et une traçabilité des actions.

Hébergement en lieu sûr

Toutes vos données sont hébergées en France par des prestataires certifiés pour l'hébergement de données de santé (HDS), agréés par l'Agence du Numérique en Santé (ANS). Aucune donnée n'est stockée sur des appareils non sécurisés.

4. Quelle est la durée de conservation des données ?

Le dossier médical est conservé pendant une durée de 20 ans à compter de la dernière visite, conformément à l'article R 1112 -7 du Code de la santé publique.

Cependant, cette durée peut être prolongée dans certains cas spécifiques :

- 40 ans en cas d'exposition à des agents biologiques pathogènes, en raison de la longue période d'incubation de ces agents.
- 50 ans pour les cas d'exposition à des agents chimiques dangereux, tels que les substances cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, ou aux rayonnements ionisants.

Dans le cadre de ses obligations légales, notamment pour réaliser des études épidémiologiques, AST74 peut être amené à archiver certaines données de manière anonymisée ou pseudonymisée dans une base intermédiaire, à des fins statistiques. Les durées de conservation de ces données sont définies avant la collecte, en fonction des objectifs de l'étude.

5. Qui peut recevoir la communication des données ?

L'accès à votre dossier médical est strictement réservé à l'équipe d'AST74, aux Groupes d'alerte en santé au travail (pour la gestion des événements sanitaires inhabituels en milieu professionnel) et au médecin inspecteur du travail en cas de risque pour la santé publique ou à sa demande.

L'employeur peut recevoir certaines informations, dans le respect du secret médical. Il peut notamment être informé des avis et propositions concernant l'aménagement des conditions de travail (avis d'aptitude, inaptitude, mesures d'aménagement de poste). Cependant, il n'a pas accès aux informations médicales détaillant les motifs de ces avis ou propositions.

Nous vous informons également que dans le cadre de nos missions et conformément à la réglementation, les données à des fins statistiques peuvent être communiquées à des tiers de manière anonymisée. Toute communication de données non anonymisées fera l'objet d'un consentement préalable de votre part, à l'exception des dérogations prévues par la loi.

6. Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous disposez du droit d'accéder à vos données personnelles, y compris l'intégralité de votre dossier médical en santé au travail. De plus, vous bénéficiez des droits suivants : opposition, rectification, effacement, portabilité de vos données, ainsi que du droit de demander la limitation de leur traitement.

Vous pouvez également formuler des directives concernant le traitement de vos données après votre décès. Si le traitement repose sur votre consentement vous avez la possibilité de le retirer à tout moment.

Pour exercer vos droits relatifs à vos données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) d'AST74 à l'adresse suivante : dpo@ast74.fr

Accès à votre dossier médical en santé au travail

Pour assurer la continuité de votre suivi en santé au travail, les professionnels de santé compétents peuvent accéder à votre dossier médical, dans le respect des règles de confidentialité, d'identification électronique et d'interopérabilité.

Sont concernés :

- Le médecin du travail et les professionnels de santé intervenant sous sa responsabilité.
- Les intervenants en prévention des risques professionnels et les assistants de service de prévention, pour les données administratives et les risques professionnels, sur délégation du médecin du travail.

Droit d'opposition

Vous pouvez vous opposer à ces accès :

- Par les professionnels chargés de votre suivi dans un autre service de prévention et de santé au travail.
- Par les professionnels intervenant sous la responsabilité du médecin du travail.

Pour exercer ce droit, connectez-vous à votre espace salarié ou contactez votre service de prévention et de santé au travail.

Pour en savoir plus sur les règles de protection des données auprès de notre éditeur Padoa, vous pouvez consulter le site suivant <https://www.padoa.fr/protection-donnee>.

Enfin, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) si vous estimez que vos données ne sont pas traitées conformément à la réglementation.

<https://www.cnil.fr/>